

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES CITOYENS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

La date limite d'inscription est le **vendredi 7 février 2020**
(et non plus le 31 décembre 2019)

Les personnes déménageant pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 5 mars 2020. Il s'agit des personnes déménageant pour une des raisons suivantes : suite à un départ à la retraite (agent public) ou pour des raisons professionnelles

Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2^d tour.

3 possibilités pour vous inscrire

Modalités	Pièces à joindre
En vous déplaçant à la mairie aux jours et heures d'ouverture	Carte d'identité ou passeport valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande) Justificatif de domicile <ul style="list-style-type: none">• Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise• Attestation d'assurance habitation• Avis d'imposition ou certificat de non imposition sur le revenu• Quittance de loyer non manuscrite• Bulletin de salaire ou titre de pension• Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement. Ancienne carte d'électeur (facultatif)
Par courrier adressé à la mairie	Citoyens français Formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription Citoyens européens (élections municipales et/ou européennes) - Formulaire cerfa n°12671*02 de demande d'inscription (à télécharger et imprimer) - Formulaire cerfa n°12670*02 de demande d'inscription (à télécharger et imprimer) + Copie de la carte d'identité ou passeport + Copie du justificatif de domicile (facturation de moins de 3 mois, preuve de la propriété...)
En ligne sur le site <i>service public.fr</i>	Préparer les pièces jointes scannées (carte d'identité ou passeport – justificatif de domicile)

Site de référence

Service public ⇨ rubrique Papiers citoyenneté ⇨ Élections